



= AVIS AU PUBLIC =

-----  
(CANDIDATURE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE)

Dans le cadre de la candidature pour l'élection présidentielle anticipée du 07 novembre 2018, les pièces suivantes sont requises pour la délivrance du certificat de régularité fiscale.

1. Candidat disposant d'une immatriculation fiscale : CARTE FISCALE MIS A JOUR.
2. Candidat salarié :
  - Public : fiche de paie des 3 derniers mois
  - Privé : Attestation de paiement de l'IRSA délivrée par l'employeur
3. Pour les autres cas, paiement du minimum de perception en matière d'IS (3 dernières années).

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS *pi*

